

ETAT CIVIL :

NAISSANCE :

LEFEBVRE Ethan le 4 avril

BERTHE Malone le 21 mai

BEDINIER Richard le 13 juin

MARIAGE :

MILLAURIAUX Isaline et IMIRSID Abdelilah le 16 juin

LION Mauricette et ZAGHOUBANI Hamouda le 04 juillet

DECES:

LORENT Georgette veuve HOORNAERT le 26 mars à l'âge de 85 ans

HEBERT Gisèle le 16 mai à l'âge de 80 ans

PERSONNE Simonne veuve LEJEUNE le 09 juin à l'âge de 95 ans.

TARIFS :

*Restauration scolaire : 3 € pour les élèves du RPI.

*Garderie : 2 € la séance, 5 € pour trois séances, 10 € pour 7.

*TAP : Par période scolaire : 25 € pour deux séances par semaine, 15 € pour une séance par semaine

ACCUEIL DE LOISIRS

En août, du 3 au 28, l'accueil de loisirs de la communauté de communes s'installe à ANVIN.

Pour les retardataires, contactez le service jeunesse au 03.21.04.01.68 pour tout renseignement ou inscription.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Mardi 1er septembre pour les élèves.

Reprise des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) comme l'an dernier : mardi et vendredi après la classe

Les CM2 lors de la remise des dictionnaires à la fête de fin d'année organisée par les parents d'élèves, l'équipe enseignante et le comité des fêtes.



L'Estafette

Calendrier des fêtes été/automne 2015

14 **juillet**: Défilé, barbecue, jeux divers

26 : don du sang

01 **août**: concours des boulistes au camping; concours de pêche TCA

29 : concours de pêche TCA

4,5,6,7 **septembre**: ducasse communale

20 : passage du Grand Prix d'Isbergues

29 : don du sang

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

FERMETURE TOTALE

DU LUNDI 10 AU SAMEDI 22 AOUT INCLUS

OUVERTURE EN MATINEE

DU LUNDI 13 JUILLET AU VENDREDI 07 AOUT ET DU LUNDI 24 AU VENDREDI 28 AOUT.

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	8h30 - 12h	14h - 17h
Mardi	8h30 - 12h	Fermeture
Mercredi	8h30 - 11h30	Fermeture
Jeudi	8h30 - 12h	14h - 17h
Vendredi	8h30 - 12h	Fermeture
Samedi	2ème du mois 8h30 - 11h30	Fermeture

Rédaction : Membres du conseil.

Directeur de publication :

André OLIVIER, Maire.

Impression : Créa Repro

Site internet de la commune :

www.anvin-62134.com

Pour contacter le maire :

- tél : 06.18.48.38.40

- maireanvin-a.olivier@orange.fr

L'Estafette



Anvinoise

Juillet 2015 N° 24

Le journal d'informations communales

EDITORIAL

Avec l'arrivée des beaux jours, et des vacances pour les plus jeunes, reviennent les mêmes préoccupations et les mêmes rappels.

***une date : le 14 juillet.** Au-delà de la possibilité de se retrouver à l'occasion de la fête nationale, c'est aussi la date limite pour l'entretien des haies et la destruction des herbes envahissantes pour les voisins. Des courriers aux propriétaires vont partir prochainement pour leur rappeler la loi avant de sanctionner si nécessaire.

***un rappel aux parents :** vous êtes responsables des dégradations ou actes commis par vos enfants. La commune a été victime, ces dernières semaines, de vols, de destructions de biens publics. Des auteurs ont été identifiés et devront rendre des comptes.

***une explication :** les travaux de rénovation de chaussée sur la rue de St Pol et de Fruges ont été engagés par le Département, dans le cadre d'un entretien des routes. Ce n'est pas la décision du conseil municipal qui lui, agit avec la communauté de communes pour le haut débit pour tous...

***une information :** la presse est libre. Elle illustre ses articles avec des photos de son choix. Le maire ne contrôle pas. Clin d'œil au lecteur anonyme assidu de l'A-beille. Je reste à votre disposition pour vous expliquer la deuxième vague de reprise des concessions abandonnées au cimetière qui va débiter prochainement. Les personnes souhaitant une concession peuvent s'adresser à la mairie.

André OLIVIER, Maire d'ANVIN.



ANNONCE IMMOBILIERE

La commune loue , à partir du 1er août 2015, un **appartement** avec trois chambres. Situé au dessus de la Poste, ce logement rénové en 2012 peut accueillir une famille.

Pour tout renseignement et visite, s'adresser à la mairie.

INFORMATION LEGALE

La procédure d'élaboration des **cartes communales** se poursuit. L'enquête publique, qui permet à chacun de s'exprimer et de réagir aux documents présentés, est en cours. Elle se termine le 24 juillet. Il est donc encore possible de passer en mairie d'Anvin, comme dans les autres communes concernées, aux horaires d'ouverture pour consulter les documents qui nous engagent pour les prochaines années.

PERMANENCE

DU CONSEILLER DEPARTEMENTAL :

M Claude Bachelet tiendra une permanence à la mairie d'Anvin un vendredi par mois.

Les dates seront connues à la rentrée de septembre.

RES : Relais Emploi Solidarité. A Fruges, à St Pol, vous pouvez rejoindre l'association au 03 21 03 43 33. La priorité est donnée aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Relais Emploi Solidarité les aide à trouver un emploi temporaire rémunéré afin de garder le contact avec le monde du travail et parfois même pour acquérir de l'expérience. Ceci n'est réalisable que si des partenaires font appel à RES. C'est pourquoi l'association recherche constamment des entreprises, collectivités locales, agriculteurs, bailleurs sociaux, associations et même des particuliers qui ont besoin de main d'œuvre à court ou long terme

Du côté du fleurissement :



Comme chaque année, la commune participe au concours « fleurir le Pas de Calais ». Le jury est passé à la fin du mois de juin. Il a apprécié les nouveautés (les couleurs, les nouveaux supports et aménagements créés par les employés municipaux...) sous la conduite de l'adjointe en charge et de la commission.

L'objectif principal pour le conseil municipal est de rendre la commune toujours plus agréable, à vivre ou à traverser, par un fleurissement raisonné (semis et repiquages réalisés sur place, limitation des achats, réutilisation de matériaux pour la conception des supports...). A ce fleurissement doit s'ajouter l'entretien régulier par chacun de la végétation.

Il est à regretter certains gestes d'incivisme : vols de fleurs, de jardinières (chez des particuliers ou appartenant à la commune), petites dégradations, dépôts sauvages (la déchetterie intercommunale ouverte à tous se trouve à Fontaine, et non rue d'Heuchin ou rue d'Eps) ...



DECHETTERIE				
JOURS	FONTAINE LES BOULANS			
	MATIN		APRÈS-MIDI	
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER
lundi	9H 12H	10H 12H	14H 18H	14H 17H
mardi	10H 12H		FERMÉ	
mercredi	9H 12H	10H 12H	14H 18H	14H 17H
jeudi	FERMÉ		14H 18H	14H 17H
vendredi	FERMÉ			
samedi	9H 12H	10H 12H	14H 18H	14H 17H
RUE DE PRÉDEFIN Tél : 03 21 04 82 18				

**Communiqué du Pays
du Ternois et du CPIE
Val d'Authie**

Dans le cadre de la politique régionale de Trame Verte et Bleu, un projet de plantation de haies est en cours de réalisation sur le Pays du Ternois.

Sur Anvin, des plantations ont été effectuées ces deux derniers hivers.

Suite aux suivis réalisés courant juin, il s'avère que la faible quantité de précipitations du printemps donne lieu à une reprise difficile des arbustes plantés.

Merci de tenir compte de ces conseils:

*ne pas débroussailler trop près de ces plantations. Les herbes maintiennent l'humidité au pied des plantations.

*si le débroussaillage est déjà effectué, il est possible de rabattre d'un tiers les arbustes pour limiter leurs besoins en eau.

*si cela est possible, ne pas hésiter à arroser régulièrement.

Ces conseils valent également pour d'autres plantations que celles effectuées par le CPIE.

**Du côté des commerçants
et artisans anvinois....**

*un cabinet de sophrologie et Shiatsu a ouvert ses portes au 607 rue d'Eps. Mme Emmanuelle BAYART, sophrologue diplômée est à votre disposition pour tout renseignement.

*L'Espace Français Anglais, situé à Hesdin, propose des cours particuliers d'anglais et de français. Mme Caroline LOY-FAVREAU se met à votre service .

**En cuisine : Œufs brouillés
à la passe-pierre de la Canche.**

Prenez 8 œufs bien frais : battez-les dans une casserole que vous aurez bien beurrée au préalable. Incorporez sel, poivre et des pointes de passe-pierre bien fraîches. Tournez avec un fouet à roue, de façon à obtenir des œufs brouillés légers. Quand ils ont épaissi suffisamment, vous les retirez, les versez dans un plat et dressez dessus des croûtons tout autour, avec quelques pointes de passe-pierre dans le milieu.

Bon appétit!!!

(NB : la passe-pierre, également appelée salicorne, est une algue comestible. C'est un légume doux, iodé et facile à cuisiner. Elle se récolte en été, près de la mer.)

Du côté des associations anvinoises... :

*le président du **Vélo Club d'Anvin** (M Machu de Cambligneul) nous a annoncé, dans un courrier en date du 1er juillet 2015, que le vélo club ne poursuivra pas ses activités à compter du 31 août pour des raisons financières.

*les festivités de la ducasse se préparent, sous l'égide du **Comité des fêtes**, avec la participation d'associations anvinoises qui permettent une animation de la commune pendant ces 4 jours du début septembre. (le programme détaillé vous parviendra prochainement)



Des tickets de manège sont disponibles en Mairie pour les enfants d'ANVIN sous conditions d'âge.

Lors du vote du budget annuel, le montant global des subventions allouées aux associations a diminué. Ce n'est que l'une des conséquences visibles des baisses des dotations versées aux collectivités locales par l'Etat. C'est un manque financier pour les associations dont les bénévoles se donnent sans compter pour réussir dans leurs actions. A côté de l'accompagnement financier, la commune fait le maximum pour faciliter la vie des associations par la mise à disposition de locaux, par un tarif de location de salle des fêtes calculé au plus juste, par un soutien technique et administratif pour des montages de dossiers avec l'adjoint en charge des associations.

ATRE : Artois Ternois Récupération Emploi. Association basée à St Pol sur Ternoise (tél : 03.21.03.72.84) avec un magasin situé rue de Canteraine (ouverture du mardi au samedi de 14h à 18h)

Depuis plus de 20 ans, ATRE est au service du territoire rural pour tout débarras chez les particuliers ou la gestion des déchets de chantier. Acteur de l'insertion sociale et professionnelle, l'association accueille des adultes en contrats aidés pour favoriser leur retour à l'emploi avec le soutien des collectivités locales, du Conseil Départemental et d'autres financeurs

